



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 23
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille-vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 décembre 2023

Membres présents :

F. GONZALEZ, MJ ROQUES, G. LASSABE, M. EVENE-MATEO, J.DOS SANTOS, P. ACEDO, JM GUTIERREZ, JP CAZAUX, A. DARTIGUES, C. DUPIN, S. PUYO, JP ALPHA, C. DUFOUR, A. VALETTE, J. DARRIGADE, E. DEITIEUX, C. DOS SANTOS, M. BECRET, MA THEBAUD, C. MARTIN, H. ETCHENIQUE, J. RANCE, F. BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

D. LAVIGNE donne pouvoir à H. ETCHENIQUE
S. DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
X BAYLAC donne pouvoir à Monsieur Francis GONZALEZ
L. GUYONNIE pouvoir à Monsieur JM GUTIERREZ
J. WEBER pouvoir à Monsieur José DOS SANTOS

Membre absent :

B. GERY

Secrétaire de séance : Monsieur Alain DARTIGUES

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ expose au Conseil Municipal que l'association « S comme Chat », domiciliée au 2, rue Joseph DUPRAT à Boucau, a pour objet la stérilisation, l'identification, la protection des chats errants.

Cette association procède à la capture des chats non identifiés, sans propriétaires ou sans détenteurs, vivant en groupe dans des lieux publics de la Commune, afin de faire procéder à leur stérilisation, à leur identification et à des soins éventuels, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux. Elle assure également le suivi sanitaire de ces colonies.

Son action vient en complément de celle du SIVU TXAKURRAK, compétent pour tous types de chiens mais uniquement pour les chats domestiques.

Compte tenu des actions menées sur la Commune par cette association, il a été décidé lors de l'adoption du budget primitif, le 14 avril 2023, d'allouer une subvention de 1 000 €.

Or il s'avère que les interventions de l'association en 2023 se sont avérées plus nombreuses. A titre d'information, 32 félins ont été stérilisés en 2023 (pour 23 en 2022) occasionnant des frais de vétérinaires supplémentaires.

Dès lors, il est proposé de verser une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 €.

Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ précise qu'une réflexion est en cours pour qu'à compter de 2024, une convention soit établie avec l'association (en lieu et place du versement d'une subvention) afin de prendre en charge directement par la Commune les coûts réels d'intervention. L'association a déjà conventionné en ce sens avec l'entreprise CELSA.

Objet :
**Versement
d'une
subvention
complémentaire
exceptionnelle
de 500 € à
l'association S
comme Chat**

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication
le**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- Décide de verser une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 € à l'association « S comme Chat » ;
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au titre de l'exercice 2023 (DM n°3).

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 15 décembre 2023
Le Maire,**

